



Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Applicable à compter du 1^{er} septembre 2025

conformément à la délibération du conseil municipal du 06/12/2023 et du 19/03/2025

**Coupon à remplir obligatoirement
et à joindre au dossier administratif de votre enfant**

Je soussigné(e) M. / Mme responsable
légal(e) de l'enfant atteste avoir reçu un exemplaire
du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

A Le
Signature(s)